

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi 27 février 2017 à 21:00 heures, en la salle Théophile-Bouchard située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE COTÉ

Membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

49.02.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du Conseil municipal acceptent l'ordre du jour tel que présenté et renoncent à l'avis de convocation.

3. TRANSMISSION DE LA POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO SUR LE PROJET D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno a déjà énoncé ses préoccupations quant au projet d'enfouissement régional au LET d'Hébertville-Station notamment à partir des résolutions no 84.05.16, 47.03.16, Mémoire déposé dans le cadre de la démarche sociale entourant le projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno ne semble pas avoir été entendue par la Régie des matières résiduelles (RMR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno soulève des questions sur d'éventuels impacts environnementaux supplémentaires et susceptibles d'affecter la qualité de vie de nos citoyens dont notamment :

- La charge polluante additionnelle qui affectera le ruisseau dit « de l'Abattoir » lequel traverse le village et la nature des mesures de mitigations qui seront mises en place;
- Le nouveau volume de camionnage annuel qui affectera le territoire de la municipalité et le trajet desdits véhicules pour bien connaître les impacts sur le réseau routier notamment s'il s'avérait qu'une proportion de ces véhicules transite par le Secteur Nord;
- Le nouveau tonnage annuel qui sera traité au LET et une projection de la durée de vie anticipée pour le site;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno appuie le projet d'enfouissement régional au LET d'Hébertville-Station dans la mesure qu'il puisse être mené en tout respect de la loi et en prenant en considération les critères de développement durable, de qualité de vie et de juste compensation des conséquences d'un tel projet;

ATTENDU l'avis juridique reçu de Lavery Avocats en date du 17 février 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire transmettre à la Régie cette opinion juridique visant l'élargissement du territoire desservi et l'augmentation de la quantité de matières résiduelles à traiter.

EN CONSÉQUENCE,

50.02.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre la position de la Municipalité de Saint-Bruno dont notamment une copie de l'avis juridique de Me Daniel Bouchard du bureau d'avocats Lavery, à la Régie des matières résiduelles (RMR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

51.02.17

À 21 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault de lever la séance.